



Faute du médecin conseil

Par **mimisc16**, le **15/08/2017** à **17:44**

Bonjour,

le 4 août 2016, j'ai été victime d'un accident de travail, une mauvaise chute.

Je me suis présentée aux urgences, mal à la nuque, au bras gauche, au genou gauche.

Minerve, cachets, arrêt travail.

Dès la 1ère prolongation mon médecin a tenté de faire comprendre à la sécurité sociale qu'en plus des cervicales, il y avait un problème à l'épaule.

Après deux refus du médecin conseil, il a renoncé.

Après une visite chez un spécialiste de la colonne vertébrale, celui-ci certifie que le problème de la colonne vertébrale est mineur et que le plus gros de mes douleurs vient de l'épaule, il conseille un IRM de l'épaule.

A l'issue de cet IRM, il apparaît que je me suis déchiré le tendon supérieur de l'épaule en tombant et que ça relève de l'accident du travail.

Malheureusement, entre-temps, la sécurité sociale m'a consolidé l'AT et passée en maladie, le problème n'ayant pas non plus été décelé par l'expert qu'ils avaient nommé quand j'ai contesté la consolidation.

L'expert de mon assurance ne comprend pas cette succession d'erreurs.

Je vais être opérée à la fin du mois, je suis bonne pour encore 3 à 6 mois d'arrêt de travail en maladie alors qu'il s'agit d'un accident de travail mal diagnostiqué par un médecin conseil (qui entre nous est là pour juger le travail des autres, mais n'en a visiblement pas les capacités).

Ce médecin conseil m'a fait perdre 10 précieux mois.

Que puis-je faire pour le faire sanctionner ?

Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **15/08/2017** à **20:05**

Bonjour,

Lors d'une contestation de la décision de consolidation, le médecin traitant est associé au choix de l'expert.

Vous pouvez donc l'interroger à ce sujet.

Sinon vous pouvez aussi vous rapprocher d'une association comme la FNATH ici:

<http://www.fnath.org/>

Par **mimisc16**, le **15/08/2017** à **20:11**

Merci du conseil, j'y vais de suite

Bonne soirée